

7279/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 20 mars 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 20 mars 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte

E 9198



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 11 mars 2014
(OR. en)**

7279/14

LIMITE

**PESC 232
COMAG 35
FIN 176**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte

DÉCISION 2014/.../PESC DU CONSEIL

du

**modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives
à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes
au regard de la situation en Égypte**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 21 mars 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/172/PESC¹.
- (2) Sur la base d'un réexamen de la décision 2011/172/PESC, il convient de proroger les mesures restrictives figurant dans ladite décision jusqu'au 22 mars 2015.
- (3) Il y a lieu de modifier la décision 2011/172/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision 2011/172/PESC du Conseil du 21 mars 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte (JO L 76 du 22.3.2011, p. 63).

Article premier

À l'article 5 de la décision 2011/172/PESC, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant:

"La présente décision est applicable jusqu'au 22 mars 2015."

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le ... mars 2014

Par le Conseil

Le président
